

TRAVAIL DE REFLEXION SUR LE TELEPHONE PORTABLE

PARTIE N°1 : DOSSIER

ARTICLE N°1

Trois adolescents sont définitivement exclus de leur collège pour avoir publié sur un 'blog' des photos de profs prises à leur insu et accompagnées de propos déplacés. Les abus sur les technos passent mal !

Le weblog, cet espace de liberté où l'internaute peut *théoriquement* tout publier – et parfois n'importe quoi - de son journal intime aux copies d'articles publiés par des professionnels, en passant par des contenus polémiques, peut aussi se retourner contre ses auteurs.

Trois adolescents de la banlieue parisienne, élèves du collège Henri Matisse de Garges-les-Gonnesse, dans le Val d'Oise, viennent de l'apprendre à leur dépend !

A l'origine de l'affaire, un blog publié sur le service de weblog gratuit de la radio Skyrock. Nos trois compères y ont publié des blagues, des photos détournées et des commentaires sur la vie de leur collègue, certes parfois déplacés.

Bien mal leur en a pris. Un prof découvre 'par hasard' le blog... et des photos d'enseignants prises à leur insu et accompagnées de propos jugés insultants. Notamment en qualifiant une prof de 'folle'.

Les trois collégiens sont passés en conseil de discipline, et ont été exclus définitivement du collège. "*C'est toujours dommage d'en arriver à l'exclusion d'élèves mais c'est la porte ouverte à tout*", a déclaré Madame la proviseur.

(source : journal local non précisé)

ARTICLE N°2

La mise en ligne de photographies ou vidéo mettant en scène des personnes physiques

Par principe, toute personne, quelque soit sa notoriété, dispose sur son image et sur l'utilisation qui en est faite d'un droit exclusif et peut s'opposer à sa reproduction et diffusion sans son autorisation. Vous devez donc veiller à recueillir, avant la mise en ligne de la photo, une autorisation expresse de la personne qui y figure.

Il en va ainsi des clichés ou vidéo prises dans un lieu privé, représentant des scènes de la vie familiale, dévoilant l'état de santé de la personne, ou la présentant dans des moments d'intimité. Qu'il s'agisse d'une célébrité, de sa famille ou de son voisin, leur autorisation est indispensable.

A défaut, la personne dont l'image a été divulguée a la possibilité d'agir en justice : le juge des référés dispose à cet égard du pouvoir de prescrire toutes mesures propres à empêcher ou faire cesser l'atteinte, pouvant attribuer également des dommages et intérêts. Par ailleurs, vous

vous exposez à un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende en cas de divulgation sans autorisation (article 226-1 du Code pénal).

Enfin, l'article 226-8 du Code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait de publier, par quelque voie que ce soit, le montage réalisé avec l'image d'une personne sans son consentement, s'il n'apparaît pas à l'évidence qu'il s'agit d'un montage ou s'il n'en est pas expressément fait mention.

Les images prises dans des lieux publics

Dans le cas de telles images, vous devez uniquement obtenir une autorisation de la ou des personnes qui sont isolées et reconnaissables. A défaut, vous n'aurez pas à recueillir l'autorisation de toutes les personnes qui figurent sur la photo.

Les images déjà publiées

Dès lors qu'une photo a fait l'objet d'une première publication, par exemple dans un magazine, vous n'avez pas pour autant la possibilité de rediffuser une telle image sans obtenir une autorisation de la personne représentée.

Le droit à l'information

A titre exceptionnel, la liberté de la presse et le droit à l'information du public permet en certaines circonstances de limiter le caractère exclusif du droit à l'image. Ainsi, les personnages publics et les célébrités, dans l'exercice de leur fonction ou de leur activité professionnelle, peuvent voir leur image utilisée à des fins d'actualité ou de travail historique, à la condition toutefois que les nécessités de l'information et de l'actualité le justifient et sous la réserve du respect de la dignité humaine. Dans de telles hypothèses, il n'est pas nécessaire de recourir à une autorisation individuelle.

(source : droit du net)

ARTICLE N°3

Plusieurs études récentes se sont penchées sur l'effet des téléphones portables. Des résultats contradictoires ne permettent pas de connaître à l'heure actuelle le véritable effet sur la santé des ondes émises par ces appareils.

Des travaux menés par des chercheurs anglais démontrent que ces ondes sont capables d'entraîner une réponse cellulaire majeure chez le ver *Caenorhabditis elegans*. Ces résultats devaient initialement être publiés dans la revue *Nature* du 25 mai, mais en raison du débat actuel, les éditeurs du journal ont préféré rendre la publication disponible sur le site web du journal avant sa parution papier.

Le Dr David de Pomerai (Université de Nottingham, School of Biological Science) et ses collaborateurs ont étudié l'expression de protéines particulières habituellement synthétisées en réponse à un stress thermique ou toxique. Ces protéines universelles portent le nom de HSP (Heat-Shock Proteins). Elles agissent comme des protéines chaperonnes qui permettent de restaurer la structure des protéines endommagées par un choc thermique ou un agent toxique.

Les auteurs ont mesuré la synthèse des HSP chez le ver *C. elegans* lorsque celui-ci était soumis à des micro-ondes de faible intensité (750 MHz, 0,5 W), comparables à celles émises par les téléphones mobiles. A près une exposition de 18 heures, les scientifiques ont montré une élévation considérable de la synthèse des HSP.

Ils expliquent qu'une augmentation de la température de l'animal exposé ne semble pas être la cause de cette réponse cellulaire. Selon eux, le mécanisme cellulaire serait déclenché par un effet non thermique.

Les micro-ondes pourraient rompre les liaisons de faible énergie (liaisons hydrophiles, hydrophobes et liaisons hydrogène) qui maintiennent la structure spatiale des protéines et donc l'activité biologique. En réponse, les mécanismes de régulation déclencheraient la synthèse massive des HSP. Les ondes pourraient également déclencher un stress oxydatif connu pour induire la synthèse d'HSP. Une autre possibilité avancée par les auteurs est la dérégulation du contrôle de la synthèse des HSP.

Les auteurs soulignent que le taux spécifique d'absorption (specific absorption rate) calculé dans ces expériences est entre 20 et 1.000 fois plus faible que celui des téléphones mobiles. "Les fabricants de téléphones portables déclarent que ces taux spécifiques d'absorption sont insuffisants pour causer, chez l'homme, une élévation mesurable de la température dans la tête; nous ne remettons pas ce résultat en question".

"En raison de l'universalité de la réponse médiée par les HSP, il est possible qu'une induction similaire non thermique apparaisse également dans les tissus humains exposés aux micro-ondes, une possibilité qui nécessite d'être vérifiée".

Bien évidemment, le ver *C. elegans* reste très éloigné de l'homme et les réactions de ce dernier pourraient être très différentes. De plus, les vers ont été exposés de façon continue pendant 18 heures aux ondes, durée qui ne saurait être comparée au temps moyen des communications habituelles. Les travaux de David de Pomerai et de ses collaborateurs ne permettent pas de savoir s'il existe un effet cumulatif ou une relation entre la durée d'exposition et le taux de synthèse des HSP.

Néanmoins, ces résultats démontrent clairement que les radiations émises par les téléphones sont susceptibles d'entraîner une réponse biologique. Plusieurs études en cours devraient à terme préciser ces effets chez les utilisateurs de portable.

Source : <http://www.caducee.net/DossierSpecialises/santepratique/portable.asp>

ARTICLE N°4

Le portable est-il dangereux?

Polémique autour de l'objet que *l'Evénement* du 17 au 23 juin qualifie de "*marché le plus juteux du siècle*". En effet, le téléphone mobile a déjà séduit près de 20% de la population française mais, au grand dam des scientifiques et des constructeurs, pourrait être dangereux pour la santé. Migraine, perte de mémoire, fatigue, dépression, voire cancer et apparition précoce de la maladie d'Alzheimer... Voilà quelques-uns des symptômes et des effets secondaires que certains scientifiques attribuent à une utilisation intensive du "portable". A l'origine de ces soupçons: une série d'enquêtes britanniques, suédoises et américaines. Ainsi,

par exemple, selon *l'Événement* "deux études révèlent, chez des souris et des larves de vers soumises à d'intenses radiofréquences, une accélération de la multiplication cellulaire, comme sous l'effet d'un agent cancérigène". Une observation qui mérite toutefois d'être tempérée puisque, "pour une larve, une nuit de rayonnement équivaut, chez l'adulte humain à dix années de radiations". A la question: les téléphones mobiles "peuvent-ils provoquer le cancer du cerveau?", la journaliste de *l'Événement*, Anne Reedles, répond prudemment: "Pour se prononcer, il faut attendre les résultats disponibles dans trois ans de l'enquête épidémiologique de l'OMS". Quant à d'éventuels effets sur la mémoire et le déclenchement de la maladie d'Alzheimer, il semblerait que les radiofréquences émises par le "portable" ne sont de toute façon "pas neutres". Car, peut on lire dans *l'Événement*, "chez le rat exposé à des radiofréquences, la zone de mémoire du cerveau présente une baisse de l'activité électrique et de réponse aux stimulations".

Des ondes qui chauffent la tête...

Cet effet des "portables" nocif pour la santé, semble fortement lié aux ondes électromagnétiques qu'ils émettent. Des ondes bien moins puissantes que celles produites par les fours à micro-ondes (500 à 1000 watts pour un four, seulement 1 à 2 watts pour le portable) et quasiment de même fréquence. Mais, explique Anne Reedles, "le "portable" n'est pas équipé d'un système de sécurité empêchant la prolifération des ondes. En outre, le rayonnement des portables vise directement la tête avec laquelle il est en contact. Ces ondes provoquent localement une élévation de la température". Et c'est elle qui, si elle est importante, peut nuire à la santé.

Changement de ton dans *le Nouvel Observateur* du (17 au 23 juin). Pour le journaliste Michel de Pracontal, "aucune de ces accusations n'est étayée. Dans un article du *New Scientist* du 10 avril David Concar assure "qu'un peu d'exercice vous chauffera plus la tête que les chétives micro-ondes émises par le portable".

Concernant un éventuel effet cancérigène des téléphones mobiles, le docteur Elisabeth Cardis, chef de l'unité rayonnement et cancer du Centre international de recherche sur le cancer (Cicr), interrogée par *le Nouvel Observateur*, se veut rassurante: *Toutes les données scientifiques indiquent que si les micro-ondes ont une action cancérigène, il ne s'agit pas d'un effet d'initiation mais de promotion. C'est-à-dire que les ondes pourraient accélérer la croissance d'une tumeur amorcée par un autre facteur, mais ne suffiraient pas à elles seules à faire apparaître un cancer.*

En France, dans le cadre du programme Comobio, dix-sept laboratoires soutenus par les ministères de la Santé, de la Recherche et de l'Industrie commencent à se pencher sur le sujet pour, précise Elena Sender-Dumoulin dans *Sciences et Avenir*, "évaluer les effets sanitaires des radiotéléphones". En attendant, certains scientifiques recommandent de se servir de son portable avec modération et d'utiliser une oreillette.

ARTICLE N°5

L'OMS lance une enquête internationale

L'OMS et son agence spécialisée en France, le Centre international de Recherche sur le Cancer, s'apprête à lancer une enquête internationale dans treize pays dont la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Allemagne, la Suède, le Canada, les États-Unis...

Conçue sur le modèle d'une étude cas-témoin, l'enquête ne se limitera pas aux cancers du cerveau, mais inclura près de 10 000 patients souffrant de tumeurs diverses, toutes localisées dans les organes les plus exposés à l'antenne d'un téléphone portable (méninges, nerf acoustique, moelle épinière...).

Les patients seront confrontés à un nombre équivalent de sujets indemnes de tumeurs, et les deux groupes seront interrogés sur leurs habitudes afin de déterminer si un risque est associé à l'usage du portable.

SOURCE: le Nouvel Observateur n°1806 du 17 au 23 juin 1999.

ARTICLE N°6

Par Guy Hervier. Comme prévu, les ventes de téléphones portables (*dans le monde*) ont dépassé le seuil hautement symbolique du milliard d'unités en 2006, 1,019 milliard plus précisément selon les statistiques fournies par le cabinet IDC, contre 832 millions en 2005, soit une croissance de 23 %. Ce sont surtout les marchés émergents qui contribuent à ces volumes élevés, indique Ramon Llamas, analyste d'IDC. Du côté des fournisseurs, la hiérarchie ne subit pas de changement : Nokia, Motorola et Samsung constituent le trio de tête et réalisent les deux tiers des ventes. Et les chiffres du dernier trimestre montrent que la concentration du marché se poursuit puisqu'ils en couvrent 69 %. Ce marché a été un peu bousculé ces derniers temps avec l'arrivée des iPhones de [Cisco](#) d'abord en décembre, puis d'[Apple](#) il y a quelques jours.

Répartition des ventes de téléphones portables par constructeur en 2006 (Source IDC)					
Fournisseur	Ventes 06	En %	Ventes 05	En %	Δ (06/05)
Nokia	347 500 000	34,1	264 900 000	31,8	31,2
Motorola	217 400 000	21,3	146 000 000	17,5	48,9
Samsung	118 000 000	11,6	102 800 000	12,3	14,8
Sony Ericsson	74 800 000	7,3	51 100 000	6,1	46,4
LG Electronics	64 400 000	6,3	54 900 000	6,6	17,3
Autres	197 800 000	19,4	213 100 000	25,6	-7,2
TOTAL	1 019 900 000	100,0	832 800 000	100,0	22,5

TRAVAIL DE REFLEXION SUR LE TELEPHONE PORTABLE

PARTIE N°2 : QUESTIONS

1* Lis attentivement les différents articles du dossier et complète le tableau suivant :

	Quelles sont les informations importantes dans chacun des articles du dossier (tu dois recopier les phrases importantes et souligner les mots-clefs)
ARTICLE 1	<u>TITRE :</u>
ARTICLE 2	<u>TITRE :</u>
ARTICLE 3	<u>TITRE :</u>
ARTICLE 4	<u>TITRE :</u>
ARTICLE 5	<u>TITRE :</u>

ARTICLE 6	<u>TITRE :</u>
------------------	----------------

2* Recherche le sens des mots suivants dans le dictionnaire :

Divulgation :

Contradictoire :

Cancérigène :

Effets sanitaires :

Consentement :

3 * Ensuite, complète le questionnaire suivant :

Une personne dont l'image est utilisée sans son consentement peut porter plainte : oui non

Les études menées montrent que l'utilisation du portable est dangereuse pour la santé : oui non

Les études montrent que les radiations émises par les téléphones portables n'entraînent aucune réaction biologique : oui non

L'OMS (organisation mondiale de la santé) lance une enquête dans 10 pays pour voir si le portable peut entraîner des cancers :

oui non

